

AROSS s'implantera dans tout le canton

À l'horizon 2019, l'Association Orientation Réseau Santé Social (AROSS) déploiera ses activités à l'échelle cantonale. Les personnes de 65 ans et plus ainsi que leurs proches bénéficieront ainsi de prestations d'information, d'orientation et d'accompagnement leur permettant de renforcer leurs connaissances des prestations socio-sanitaires et de mieux s'orienter dans le système de la santé.

Au terme d'un projet pilote convaincant dans les régions du Locle, des Brenets et du Val-de-Travers, [l'Association Orientation Réseau Santé Social \(AROSS\)](#) déploiera ses activités à l'échelle cantonale à l'horizon 2019 sur mandat du Département des finances et de la santé. Ce dernier s'est notamment appuyé sur les résultats d'une évaluation réalisée par l'Institut Universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) pour confirmer l'importance des prestations d'information et d'orientation au sein du système socio-sanitaire.

Le déploiement des prestations d'AROSS dans l'ensemble du canton s'inscrit dans les objectifs de la planification médico-sociale (PMS). Ces travaux seront supervisés par le service cantonal de santé publique (SCSP) et tiendront compte des recommandations formulées par l'IUMSP. Une collaboration accrue et adaptée avec l'ensemble des prestataires de soins et des institutions médico-sociales sera l'élément clé pour permettre à AROSS de soutenir efficacement les personnes faisant appel à ses services.

Une plateforme d'information, d'orientation et d'accompagnement. Pourquoi?

AROSS est née au printemps 2015, par la volonté de l'État et de ses partenaires d'offrir aux personnes âgées un accompagnement de qualité et une meilleure orientation dans le réseau des prestataires médico-sociaux. Elle a ainsi été créée afin de mieux faire connaître les prestations à disposition des personnes de 65 ans et plus. Elle a pour mission de conseiller les personnes, leurs proches, leurs familles ou les prestataires du domaine socio-sanitaire, pour mobiliser les ressources ainsi que les prestations les plus adaptées à leurs besoins de santé et à leur volonté. Les prestations d'AROSS peuvent être sollicitées dès l'apparition des premières difficultés, ce qui permettra à la personne de bénéficier le plus longtemps possible de son environnement de vie et de repousser l'entrée en établissement médico-social (EMS).

AROSS est constituée sous la forme d'une association regroupant les principaux acteurs du domaine socio-sanitaire comme l'Hôpital neuchâtelois (HNE), le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP), Neuchâtel Organise le Maintien à Domicile (NOMAD), les

organisations faitières des établissements médico-sociaux (Association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées (ANEMPA), Association Neuchâteloise des Institutions Privées pour Personnes Âgées (ANIPPA), Association Neuchâteloise d'établissements Médico-Sociaux Privés (ANEDEP)), Pro Senectute Arc Jurassien, Société neuchâteloise de médecine (SNM), Association suisse des infirmières (ASI) section NE/JU, Centre d'information, de gestion et d'économie de santé (CIGES), Autorités communales des Brenets, du Locle et de Val-de-Travers.

AROSS dispose d'une équipe pluridisciplinaire pour évaluer la situation des personnes qui en font la demande et les orienter vers les prestations les plus adéquates dans le domaine socio-sanitaire. Elle vise donc à améliorer la qualité de vie des aînés vivant à domicile et de leurs proches.

AROSS est un acteur clé de la mise en œuvre de la planification médico-sociale, adoptée en mai 2012 par le Grand Conseil neuchâtelois. Celle-ci concrétise l'ambition de permettre aux aînés de rester le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles à leur propre domicile. C'est une réponse concrète aux besoins liés au vieillissement de la population.

Pour de plus amples renseignements:

- **Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé, tél. 032 889 64 00.**
- **Vincent Huguenin-Dumittan, chef du service de la santé publique, tél. 032 889 62 00**
- **Yves Kühne, président de l'association réseau orientation santé social (AROSS) 058 717 88 90**

Neuchâtel, 3 juillet 2018